







Bourse de Paris du 18 Octobre 1848.

Le 3 0/0, resté hier à 44 35, a débuté à ce cours, a fait 44 30 au plus bas, et reste au plus haut à 44 40. Fin courant, il a fait 44 25 au plus bas, et resté à 44 50.

Les actions de la Banque, restées hier à 1542 50, ont varié 1535 à 1540 (dernier cours). On a fait en actions de chemins de fer, au comptant, des rives droite de 119 50 à 107 50, des gauche à 297 50, des Orléans de 620 à 616 25, reste à 617 50, de Rouen à 386 25, du Havre à 187 50, des Marseille de 195 à 196 25, du Bâle, de 81 25 à 82 50, des Cen re à 235, des Bordeaux à 371 25, des Nord de 358 75 à 360 (dernier cours), des Strasbourg de 335 à 332 50, des Nantes à 317 50, des Montreaux à 112 50 et des Lyon à 361 25.

Table with 4 columns: Description, Price, Description, Price. Includes entries like 'Cinq 0/0, jouis du 22 mars', 'Quatre 1/2 0/0, j. du 22 mars', etc.

Table with 4 columns: Description, Price, Description, Price. Includes entries like 'AU COMPTANT', 'AU COMPTANT', 'AU COMPTANT', etc.

Ventes immobilières. CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES. Compagnie PORTION D'HOTEL Etudes de TAIGNET, avoué à Paris, rue de Hanovre, 21, et de M. VRAVE, notaire à Compiegne (Oise).

D'une portion de l'Hôtel connu sous le nom d'Hôtel des Menns-Plaisirs, situé à Compiègne, sur le promenade du Cours, dans laquelle s'exploite un établissement de bains.

JOURNAL POUR RIRE. Tirage à 41,300. Plus de 2,000 dessins par an. Prix: 3 mois, 4 fr.; un an, 15 fr.

le plus élégant des journaux de modes. Tous les samedis, une magnifique gravure coloriée avec art; tous les quinze jours, un patron de grandeur naturelle. Trois mois, 7 fr.; un an, avec prime, 23 fr.

lire, relire et méditer ce petit livre. (120) MIGRAINE, névralgies, gastralgies, etc. l'emploi du PAIN de E. FOURNIER, pharmacien à Anjou St-Honoré, 26. - 3 fr. la boîte. (128)

Pour paraître vendredi prochain 20 OCTOBRE, à la Librairie PAULIN, 60, rue Richelieu.

DE LA PROPRIÉTÉ, PAR M. A. THIERS.

Un volume in-8° renfermant les volumes suivants :

DU DROIT DE PROPRIÉTÉ. - DU COMMUNISME. - DU SOCIALISME. - DE L'IMPOT.

Convocation d'actionnaires.

M. les actionnaires de la Société anonyme des Papiers du Souche sont convoqués en assemblée ordinaire le 10 novembre prochain, à midi précis, au domicile du directeur, rue Guénégaud, 17.

MAGASIN DE CHARBON DE BOIS, CHARRON DE TERRE, COKE et BOIS A BRULER.

Les consommateurs trouveront dans cet établissement du Charbon de bois à des prix très modérés, d'une qualité supérieure et garanti sans odeur ni fumée.

BOIS A BRULER.

De nouvelles concessions seront faites aux personnes dont les besoins dépasseront 10 voies. S'adresser à M. ARCHEVAULT fils, rue du Jardin-des-Plantes, 3.

Maladies GUERISON PROMPTE, RADICALE ET PEU COUTEUSE par le traitement du Docteur C. ALBERT. Rue Montorgueil, 21. Consultations gratuites. TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (Affr.)

VINAIGRE AROMATIQUE DE JEAN-VINCENT BULLY. Ce vinaigre, le type des vinaigres de toilette, est depuis longtemps reconnu comme bien supérieur à l'eau de Cologne pour les soins de la peau, la toilette des yeux, les bains, et pour ses propriétés antiputrides, et sa vertu martiale d'exciter le jour au jour.

VINS DE CHATEAU HAUT-BRION. Vente publique et volontaire. Le 23 octobre et jours suivants, M. J.-E. LARRIEU, propriétaire du crû de Haut-Brion, fera vendre publiquement les quantités de vins dont la désignation suit :

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1848, dans les PETITES-AFFICHES, la GAZETTE DES TRIBUNAUX et LE DROIT.

SOCIÉTÉS. Suivant acte passé devant M. Massion et son collègue, le 15 octobre 1848, portant la mention suivante : Enregistré à Paris, le 15 octobre 1848, folio 61, recto, cases 1 et suivantes, reçu par société 5 francs et 17 décimes 50 centimes (si gnt) Blandin.

20. M. Louis Nicolas BRETTE dit St-Ernest, artiste dramatique, demeurant à Paris, rue St-Nicolas, 20. 21. M. Charles-Marie DE CHILLY, artiste dramatique, demeurant à Paris, faub. du Temple, 27.

RE, demeurant à Paris, rue Française, 2, et Mlle Alexandrine COMILLAUD, demeurant à Paris, rue Pavée, 24, il a été extrait ce qui suit : RE, demeurant à Paris, rue Française, 2, et Mlle Alexandrine COMILLAUD, demeurant à Paris, rue Pavée, 24, il a été extrait ce qui suit :

TRIBUNAL DE COMMERCE. LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 27 août 1848.) Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, séance du 10 octobre 1848, en exécution de l'article 1er du décret du 22 août 1848, et de la déclaration faite au greffe, de la cessation de paiements par le sieur BLANCHET (Charles-Georges-Louis), entrepreneur d'éclairage par le gaz, rue des Petits-Hôtels, n. 26; fixe provisoirement à la date du 31 mars 1848 l'acte d'ordonne que si fait n'a été, les créanciers seront payés par ordre de priorité, conformément aux articles 45 et 48 du Code de commerce, comme M. Belin-Leprieux, membre du Tribunal, commissaire à la liquidation judiciaire, et pour syndic provisoire, le sieur Bataillard, rue de Bondy, 7 (N° 64 du gr.);

TRIBUNAL DE COMMERCE. LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 27 août 1848.) Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, séance du 10 octobre 1848, en exécution de l'article 1er du décret du 22 août 1848, et de la déclaration faite au greffe, de la cessation de paiements par le sieur BLANCHET (Charles-Georges-Louis), entrepreneur d'éclairage par le gaz, rue des Petits-Hôtels, n. 26; fixe provisoirement à la date du 31 mars 1848 l'acte d'ordonne que si fait n'a été, les créanciers seront payés par ordre de priorité, conformément aux articles 45 et 48 du Code de commerce, comme M. Belin-Leprieux, membre du Tribunal, commissaire à la liquidation judiciaire, et pour syndic provisoire, le sieur Bataillard, rue de Bondy, 7 (N° 64 du gr.);

TRIBUNAL DE COMMERCE. LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 27 août 1848.) Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, séance du 10 octobre 1848, en exécution de l'article 1er du décret du 22 août 1848, et de la déclaration faite au greffe, de la cessation de paiements par le sieur BLANCHET (Charles-Georges-Louis), entrepreneur d'éclairage par le gaz, rue des Petits-Hôtels, n. 26; fixe provisoirement à la date du 31 mars 1848 l'acte d'ordonne que si fait n'a été, les créanciers seront payés par ordre de priorité, conformément aux articles 45 et 48 du Code de commerce, comme M. Belin-Leprieux, membre du Tribunal, commissaire à la liquidation judiciaire, et pour syndic provisoire, le sieur Bataillard, rue de Bondy, 7 (N° 64 du gr.);

TRIBUNAL DE COMMERCE. LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 27 août 1848.) Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, séance du 10 octobre 1848, en exécution de l'article 1er du décret du 22 août 1848, et de la déclaration faite au greffe, de la cessation de paiements par le sieur BLANCHET (Charles-Georges-Louis), entrepreneur d'éclairage par le gaz, rue des Petits-Hôtels, n. 26; fixe provisoirement à la date du 31 mars 1848 l'acte d'ordonne que si fait n'a été, les créanciers seront payés par ordre de priorité, conformément aux articles 45 et 48 du Code de commerce, comme M. Belin-Leprieux, membre du Tribunal, commissaire à la liquidation judiciaire, et pour syndic provisoire, le sieur Bataillard, rue de Bondy, 7 (N° 64 du gr.);

TRIBUNAL DE COMMERCE. LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 27 août 1848.) Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, séance du 10 octobre 1848, en exécution de l'article 1er du décret du 22 août 1848, et de la déclaration faite au greffe, de la cessation de paiements par le sieur BLANCHET (Charles-Georges-Louis), entrepreneur d'éclairage par le gaz, rue des Petits-Hôtels, n. 26; fixe provisoirement à la date du 31 mars 1848 l'acte d'ordonne que si fait n'a été, les créanciers seront payés par ordre de priorité, conformément aux articles 45 et 48 du Code de commerce, comme M. Belin-Leprieux, membre du Tribunal, commissaire à la liquidation judiciaire, et pour syndic provisoire, le sieur Bataillard, rue de Bondy, 7 (N° 64 du gr.);